



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation

CDEN du 5 février 2021

Monsieur le secrétaire général du Préfet
Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'étude des documents relatifs au CDEN de Côte d'or incluant la validation de la carte scolaire du 1^{er} degré.

La création de 2 489 emplois au niveau national dans le premier degré est une augmentation significative d'autant que les effectifs sont à la baisse. Malgré la poursuite de l'évolution démographique défavorable, notre département obtient une dotation positive de 3 postes.

Cette dotation ne permettra pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et de la limitation d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants, même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école.

Même si cet abondement peut permettre d'apporter quelques réponses, celles-ci sont partielles sur des sujets comme par exemple la direction d'école. Les défis à relever sont si nombreux que le retard accumulé depuis plusieurs décennies risque de les contrecarrer.

Par ailleurs d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, ne trouvent pas des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché, avant tout, les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages.

Nous reprenons également le triste constat que nous vous avons fait l'année dernière lors de ce même CTSD. L'Unsa-Éducation 21 condamne en effet la fin du dispositif « Plus de maître que de classes », désormais rangé dans le rayon des souvenirs. Nous regrettons votre choix de les sacrifier dans les écoles hors Éducation prioritaire et néanmoins en politique de la ville où ils avaient toute leur place et un intérêt tout particulier. Vous avez commencé le travail l'année dernière et vous l'achevez cette année. Où est l'intérêt des élèves et de leurs parents ? Où est l'intérêt des équipes dans les écoles concernées ? Des collègues se sont investis, ont créé des projets avec les équipes et tout ceci s'arrête du jour au lendemain.... Encore un dispositif gouvernemental issu d'une majorité gouvernementale remplacée par une nouvelle équipe gouvernementale souhaitant laisser son empreinte « politique » en défaisant ce que leurs prédécesseurs avaient initiés et qui fonctionnait. Un investissement qui laisse songeur quant à la façon dont il a été pris en compte....

Concernant le dispositif "accueil des enfants de moins de 3 ans", l'affaiblissement se poursuit. Pourtant la circulaire ministérielle concernant ce dispositif met en avant « un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école » et poursuit en disant qu' « il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser

sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire ». Dans notre département, vous avez décidé de supprimer 3 dispositifs pour la rentrée, dispositifs qui pourtant respectent les conditions précisées par la circulaire.

Face à toutes ces suppressions programmées, votre carte scolaire ne laisse apparaître aucune création de remplaçant alors que nous savons à quel point la situation est tendue et que les moyens de remplacement sont insuffisants, même hors épidémie, pour répondre à la demande. Dans un autre registre, nous n'oublions pas les moyens nécessaires à l'organisation des nouvelles décharges de direction qu'il va falloir déployer et mettre en œuvre. Enfin, il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL ou pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

Personnels de santé :

Pour la vision globale que promeut l'Unsa-Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

A ce sujet, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la médecine scolaire aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Collèges / lycées :

Nous ne pouvons poursuivre cette déclaration sans évoquer avec gravité la situation des collèges et des lycées de notre département. L'Unsa-Éducation et ses syndicats tiennent à vous alerter sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le second degré. Le choix budgétaire 2021 de supprimer 1800 emplois d'enseignants dans le second degré pour les transformer en 1847 équivalents de poste en heures supplémentaires amène les établissements à préparer la rentrée scolaire 2021 dans des conditions intenable. Actuellement, les DHG (dotation horaire globale) arrivées dans ces établissements comportent, selon un rapport sénatorial de novembre de 2019, un taux d'heures supplémentaire de 9%, voire 13% ou 14% dans certains établissements. La réalité dans certains établissements est même de 17%.

Au niveau local, cela va se traduire par la suppression de 113 postes dans l'académie de Dijon et leur compensation très partielle par 40 ETP d'HSA nous fait perdre 73 postes d'enseignement. La Côte d'Or gagne des élèves : (+74) mais perd 287 heures. Notre département doit restituer l'équivalent de 16,5 postes.

Les conséquences sont nombreuses :

- Des postes d'enseignants vont être supprimés dans certaines disciplines alors que leurs collègues seront contraints d'assurer un nombre élevé d'heures supplémentaires ;
- Concrètement, cela signifie que les emplois du temps des élèves vont en pâtir, avec davantage d'heures de permanences et des journées à rallonge ponctuées d'heures sans cours ;
- La difficulté accrue à organiser pour les élèves des enseignements en effectifs allégés (par exemple en langues vivantes ou en sciences), qui nécessitent d'aligner plusieurs classes/enseignants sur une même plage horaire ;
- Une difficulté accrue à organiser des remplacements de courte durée en cas de professeur absent, l'emploi du temps des collègues ne le permettant pas ;

- Une participation moindre des enseignants aux conseils de classes, organisés en parallèle, puisque le même professeur ne pourra participer à deux conseils de classe en même temps ;
- Un temps moindre à consacrer à chaque famille lors des rencontres parents-professeurs pour les enseignants dont le nombre de classes en charge sera accru ;
- Une moindre disponibilité des enseignants pour participer aux actions de formation continue des GRETA ;
- Des conditions de travail encore dégradées pour les enseignants, alors que le manque d'attractivité du métier amène à un déficit de candidatures aux concours et à un recrutement accru de professeurs contractuels, sans formation professionnelle lors de leur première prise de fonction.

Dans le double contexte d'une crise sanitaire majeure et de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, qui nécessite des moyens supplémentaires, cette mise sous tension de la préparation de la rentrée 2021 est particulièrement inappropriée.

USEP :

Pour finir, nous souhaitons aborder une décision de retrait de poste qui suscite à la fois incompréhension et indignation et qui, par effet domino, aura de grandes répercussions sur de très nombreuses écoles de Côte d'Or.

Nous avons en effet été contactés par le comité départemental de l'USEP concernant la diminution du temps affecté au poste de délégué de l'USEP 21. N'ayant pas été prévenus de cette mesure en amont des opérations de carte scolaire, les membres de la délégation nous ont fait part de leur incompréhension mais aussi de l'impossibilité de poursuivre leurs actions avec une diminution de moitié du temps accordé au délégué départemental.

L'Unsa-Éducation partage cette analyse car, comme le précise la fiche de poste du délégué USEP, le besoin de « déplacements » sur l'ensemble du département et la richesse de l'ensemble des missions nécessite une grande « disponibilité ».

Avec la quotité de 0,5 ETP, il sera très compliqué voire impossible de lier cette activité avec un complément d'enseignement à 50 %. Les actions de l'USEP se verraient amoindries. Les élèves en seraient les premières victimes. La délégation de l'USEP 21 ne pourra continuer de maintenir ces nombreuses activités que ce soit les rencontres sportives sur le temps scolaire ou les cycles périscolaires. Il est important de noter que malgré le contexte de la Covid et le protocole sanitaire qui a interdit les rencontres sportives à partir de novembre 2020, l'USEP 21 et son délégué se sont engagés auprès des écoles avec :

- des rencontres dans les écoles autour de la Journée de la laïcité,
- un accompagnement par le Délégué USEP des professeurs des écoles pour dédoubler les classes en séance d'EPS afin de maintenir les distanciations physiques,
- un accompagnement des écoles pour la mise en place de cycles « Savoir Rouler à Vélo ». L'USEP 21 s'est engagée pleinement dans ce dispositif interministériel.

De plus, il ne peut être contesté que l'USEP est un partenaire incontournable de la DSDEN21. Elle a su répondre présente à la demande effectuée par l'IEN-A pour assurer la formation des parents « intervenants bénévoles volontaires », au sein des écoles bénéficiant de la présence d'une association sportive USEP. Cela dans l'objectif de réduire la charge de travail des Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions, par ailleurs investis dans de nouvelles missions d'accompagnement des « constellations » en Français et Mathématiques.

Enfin, cette mesure va à contre-courant de la volonté nationale du développement du sport scolaire comme le montre la signature de conventions nationales et locales pour « développer la pratique sportive des élèves » en « favorisant le rapprochement entre écoles et clubs, milieu scolaire et monde sportif ».

Aussi, l'Unsa-Éducation 21 souhaite se faire le porte-parole du SE-Unsa 21 qui vous demande que le temps affecté au poste de délégué départemental USEP ne soit pas diminué pour la rentrée 2021. Il en va de la reconnaissance et de la poursuite effective du travail remarquable de l'USEP 21 auprès des écoles.

Je vous remercie de votre attention.

Yvain MELET et Claire Jullien pour l'Unsa-Éducation